

Église et avortement : la non négociabilité est un point non négociable

Author : Riposte Catholique

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#), [Tribune](#)

Date : 1 février 2018



Les marcheurs pour la vie ont l'habitude des quolibets, des insultes, des agressions, des discriminations idéologiques et des raccourcis réducteurs. Dans le monde médiatique, leur message est cloué entre deux voleurs, exposé aux crachats publics ; tous les quatre ans, ils reçoivent la lance des transgressions des lois de bioéthique dans les côtes.

Certaines agressions passent plus mal que d'autres. Elles prennent l'aspect d'une trahison. À quelques jours de la 11^{ème} édition de la Marche pour la vie, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) publie un communiqué – rédigé en écriture inclusive – qui proclame que l'avortement est « droit fondamental » et « *dénonce les messages de culpabilisation, d'intolérance et de haine portés lors de cette marche, sous couvert de valeurs chrétiennes* » (sic). Ce mouvement est financé à hauteur de 500 000 € par la Conférence des évêques de France (CEF).

Vincent Neymon, secrétaire général adjoint et directeur de la communication de la CEF, assure sur Twitter que « *le MRJC ne peut s'extraire ainsi de l'Église* » et exige le retrait du communiqué.

Le MRJC publie alors un autre communiqué qui réclame un « débat » sur l'avortement au sein

de l'Église, et qui, *bis repetita*, réitère ses insultes à l'encontre de la Marche. Une fausse *retractatio* semble convenir à Vincent Neymon, qui « remercie » le MRJC.

Simple querelle interne ? Pas seulement. Il suffit de peu pour que l'opposition franche à l'avortement ne soit plus un principe non négociable au sein de l'Église. Le porte-parole des évêques de France Monseigneur Olivier Ribadeau-Dumas, trouvait que la loi sur le délit d'entrave numérique à l'IVG « *tourne le dos à l'esprit de la loi Veil* ». Comme s'il y avait un « esprit de la loi Veil » qui est plutôt positif et une « dérive » de la loi Veil auquel la société tournerait le dos. Comme s'il n'y avait personne qui, le jour du vote de la loi Veil en 1975, dénonçait déjà le fait **que la loi Veil est justement la condition de possibilité de toutes les dérives**. En d'autres termes, la non négociabilité de l'opposition à l'avortement est un point non négociable.

Qu'est-ce qu'un point non négociable de la doctrine de l'Église ? Monseigneur Ribadeau-Dumas, encore lui, se dit « *étonné de l'ampleur* » de la controverse: « *Je ne suis pas sûr que s'il s'agissait de l'accueil des migrants, qui est aussi un point non négociable de la doctrine de l'Église, cela aurait pris autant d'importance* ». Au-delà du mépris affiché, une chose frappe le regard averti dans ces propos rapportés par l'AFP : l'accueil des migrants « *est aussi un point non négociable de la doctrine de l'Église* ».

Le secrétaire général de la CEF semble manquer ici de rigueur doctrinale, philosophique et théologique. Il nous donne l'occasion de rappeler ce qu'est un principe non négociable.

On doit la définition des principes non négociables à Benoît XVI, dans un de ses premiers discours en tant que Pape, en mars 2006. Les dogmes de la foi ne sont pas soumis à la négociabilité. Un dogme est une vérité fondamentale, incontestable et intangible formulée par une autorité. On peut explorer la rationalité du dogme et en discuter la formulation pendant des conciles qui réunissent toute l'Église.

Découlant du dogme, mais accessible également par les simples lumières de la raison, la doctrine est un enseignement « *destiné à guider la conduite de la personne* ». C'est une éthique : elle concerne l'*ethos* et l'être-au-monde du chrétien. Un principe non négociable de la doctrine n'est pas une innovation dogmatique. Il est une application concrète qui découle naturellement de la raison humaine et qui est corroboré par les dogmes de foi. Le respect de la vie humaine peut découler rationnellement de l'Incarnation du Christ, par exemple.

« En ce qui concerne l'Église catholique, l'objet principal de ses interventions dans le débat public porte sur la protection et la promotion de la dignité de la personne et elle accorde donc volontairement **une attention particulière à certains principes qui ne sont pas négociables**. Parmi ceux-ci, les principes suivants apparaissent aujourd'hui de manière claire :

- la protection de la vie à toutes ses étapes, du premier moment de sa conception jusqu'à sa mort naturelle ;
- la reconnaissance et la promotion de la structure naturelle de la famille – comme union

entre un homme et une femme fondée sur le mariage – et sa défense contre des tentatives de la rendre juridiquement équivalente à des formes d'union radicalement différentes qui, en réalité, lui portent préjudice et contribuent à sa déstabilisation, en obscurcissant son caractère spécifique et son rôle social irremplaçable ;

– la protection du droit des parents d'éduquer leurs enfants. » (Benoît XVI, *Discours aux Participants au Congrès promu par le Parti Populaire Européen*, jeudi 30 mars 2006)

Ces principes non négociables ont vertu d'utilité. Ils servent comme critères sûrs et indiscutables qui facilitent un choix politique en conformité avec les enseignements de l'Église. Le chrétien peut très bien refaire le parcours intellectuel ascendant (philosophie) et descendant (théologie) qui aboutit à ces principes. Deuxièmement, force est de constater que ni en 2006 ni après, les principes non négociables de la doctrine de l'Église catholique n'incluent l' « accueil des migrants ».

Dans l'Église, certains critiquent le principe même de « principes non négociables ». Bruno Saintôt, Directeur du département de bioéthique du Centre Sèvres (faculté jésuite de Paris), remet en doute la clôture de la liste, et souhaite qu'elle s'étende, par exemple, à la « justice sociale » ou à la « libération des formes modernes d'esclavage ». Il conditionne le respect des principes non négociables de Benoit XVI, au respect d'autres critères, économiques et sociaux.

Selon Benoit XVI, le sens de la non négociabilité des principes est tout autre. La défense de la vie, de la famille et de l'éducation des enfants sont des fondamentaux de la vie en communauté. De leur respect découlent les actions sociales et politiques justes. En cela, ils leur sont antérieurs et prioritaires. Si jamais un tel principe est soumis à la négociation, c'est toute la chaîne anthropologie-société-économie qui est impactée.

Il ne faudrait pas que l'Église de France, par le truchement de ses porte-paroles, envoie des signaux de faiblesse sur ces principes non négociables. Ils sont la nécessaire porte d'entrée d'une société humaine.

Vivien Hoch, docteur en philosophie